



N°

Direction de l'Education et du Temps de l'Enfant
Téléphone : 01.34. 33. 46. 49 /01.34.33.46.50

DEMANDE DE DEROGATION POUR L'ADMISSION AU RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2009-2010

Le service de restauration est réservé les quatre jours par semaine en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent. Toutefois, la multiplication des situations particulières a amené la municipalité à mettre en place un certain nombre de dérogations. **Attention, cette demande est soumise à l'établissement du quotient familial.**

Pour les Régimes Alimentaires Particuliers : contacter le Service Téléphone 01.34.33.46.49

RESPONSABLE LEGAL

Nom et prénom du responsable légal

Adresse Tél. (impératif) :

ENFANT(S) CONCERNE(S)

Nom	Prénom	Né(e) le	Ecole fréquentée	Classe
.....
.....
.....

- Problème d'ordre médical :** ➤ joindre un certificat médical et un courrier explicatif
- Problème d'ordre familial:** ➤ joindre un courrier explicatif
- Autres motifs que ceux mentionnés ci-dessus :** ➤ joindre un courrier explicatif
- En recherche d'emploi** père mère
joindre ➤ la notification d'admission aux ASSEDIC
➤ le dernier avis de la situation des ASSEDIC
➤ la copie de votre carte de situation de demandeur d'emploi
- En formation** père mère
joindre ➤ l'attestation de formation

Date :

Signature du Responsable légal :

Décision de l'Adjoint Chargé de l'Education

- 2 repas semaine Jusqu'à la Toussaint Jusqu'à Pâques
- 3 repas semaine Jusqu'à Noël Jusqu'en Juillet
- 4 repas semaine Jusqu'en Février Refusée
(voir courrier ci-joint)

Cachet, date et signature

Exceptionnellement

Renouvellement Jusqu'en Février Jusqu'à Pâques
Au Service des Régies Jusqu'en Juillet

Document destiné au responsable de l'aménagement du temps de midi.